

Vos Excellences,

Distingués participants présents ici,
Mesdames et Messieurs.

Je voudrais, avant tout, commencer mon discours en félicitant et en saluant tous les participants à la dixième Assemblée de la Convention qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des armes à sous-munitions, pour avoir encore une fois démontré leur engagement et leur détermination dans la lutte contre l'utilisation des sous-munitions qui représentent un danger et une menace pour la vie de chaque citoyen du monde et de l'humanité en général.

D'autre part, je veux exprimer ici les grandes difficultés rencontrées par la Guinée Bissau pour identifier avec précision les armes à sous-munitions au milieu de diverses autres munitions et armes obsolètes qui ont été collectées après la fin de notre lutte pour l'indépendance nationale et le conflit militaire du "7 juin 98" que nous n'avons pas la capacité financière de construire les entrepôts et des armureries de haute sécurité pour

les stocker et faire la sélection divisionnaire dans le but de détruire à la fois les armes et les munitions inopérantes. Tout cela est également dû au fait que nous ne disposons pas de techniciens et d'experts hautement préparés et spécialisés pour traiter des questions de cette nature.

Ces réalités que je viens d'évoquer sont attestées par les différentes tentatives que nous avons faites pour localiser et identifier les sous-munitions dans tous nos entrepôts et réservoirs d'armes et de munitions sur le territoire national afin d'identifier d'éventuelles sous-munitions. Cependant, avec la facilitation de l'Unité d'appui à l'application (ISU) et l'assistance technique fournie par l'Équipe de gestion des munitions (AMAT) du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), aucune arme à sous-munitions n'a été identifiée dans les entrepôts de la Guinée-Bissau.

Par conséquent, je voudrais profiter de cette occasion pour vous remercier, en mon nom personnel, en tant que Ministre d'État à la Défense et aux Combattants de la Liberté Intérieure, au nom du gouvernement et de l'État de Guinée

Bissau pour le soutien apporté à l'Unité d'appui à l'application qui s'est rendue à Bissau il y a 3 semaines pour fournir une assistance technique afin de se conformer à la Convention. Merci également pour l'assistance technique d'autres organisations et institutions internationales qui ont soutenu la Guinée Bissau dans la construction et la réparation d'entrepôts et la destruction consécutive d'armes et de munitions superflues.

Par conséquent, suite à ce qui précède, je voudrais déclarer ici, en mon nom et au nom du gouvernement de la Guinée-Bissau que, jusqu'au moment où je prononce ce discours et pour ce que nous avons vu jusqu'à présent, à la fois grâce aux efforts internes et au soutien des équipes d'experts internationaux qui ont visité notre pays, que la Guinée Bissau **ne dispose pas de SOUS-MUNITIONS dans ses armureries comme le stipule l'article 3 de la Convention**. Cependant, nous voulons exprimer ici notre ferme détermination et notre engagement continu à continuer à travailler sur cette question et, si jamais nous sommes en mesure de localiser ou d'identifier des SOUS-MUNITIONS n'importe où

sur le territoire national, nous serons facilement disponibles pour déclarer et demander le soutien et l'assistance de la communauté internationale pour le suivi et la destruction immédiate.

Merci beaucoup pour votre attention et votre bon travail continu et je vous souhaite un bon retour à la maison.